



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT DU 05 MARS 2021

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE
CANTON DE
VAUREAL

Séance du 05 mars 2021

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 9 puis 10
- Absents : 4
- Exclus : 0

Date de convocation :

1^{er} mars 2021

Date d'affichage :

1^{er} mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 05 mars, à 20h13,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la présidence de Monsieur Eric Breton, Maire, dans la salle d'activités communale, afin de respecter les mesures de distance exigée dans le cadre de la crise sanitaire du Covid19. La séance se tient à huis clos en raison du respect des mesures précitées.

Etaient présents : Eric Breton, Pierre Polverari, Patrice Bonnet, Joël Le Manach, Cédric Chiepperin, Sébastien Valorz, Fabien Copin,

Etaient absents excusés : Pascaline Legrand, Isabelle Branson (pouvoir donné à Fabien Copin), Nelly Claës (pouvoir donné à Joël Le Manach) et Chloé Journé (pouvoir à Eric Breton).

Patrice Bonnet a été nommé secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1. Délibération 2021-01 : Examen de la proposition du PNR sur les zones blanches

M. Valorz étant propriétaire d'une des parcelles ne participe pas au vote.

Le maire rappelle le courrier du président du Parc Naturel Régional (PNR) reçu le 09 novembre 2020 dont l'enjeu est la révision des zones blanches permettant l'inscription en tout ou partie en zones urbaines. L'enjeu est de réduire les zones d'urbanisation à l'échelle du Parc.

Après plusieurs réunions de travail au sein du conseil municipal, après la réunion de travail avec le PNR le 16 février 2021, le maire expose la proposition du PNR reçue le 17 février 2021.

Le conseil passe en revue l'ensemble des zones et propose :

1. Zone UD : la maison doit rester dans le périmètre zone blanche. La proposition de réduction de la zone blanche sur les parcelles A227, A226 et A228 est acceptée afin de lutter contre l'artificialisation des sols.
2. Entrée Ouest : proposition de maintenir le triangle en zone UD/UA de la RD Route blanche à la Sente de la couture est acceptée.
3. Parcelles A457 (Terrain de boules) et A165 (terrain de jeux) : la proposition de l'enlever de la zone blanche est acceptée. Le conseil municipal ne souhaite pas une urbanisation de ce secteur.
4. Orée du Bois inchangée. Accord pour garder les limites actuelles.

5. Zones dans le prolongement des nouvelles constructions Clé des champs. 2/3 des parcelles englobées pour éviter le décrochement (Limite parcelle A314/A309 jusqu'à l'emplacement réservé n°6).
6. Zone derrière le cimetière allant du Chemin de la Vallée au cimetière : La proposition émise en réunion avec le PNR d'étendre la zone blanche est rejetée après mûre réflexion. La proposition du 09 novembre 2020 est retenue. Au-delà des discussions sur l'impact environnemental de constructions dans ce secteur, les fortes contraintes techniques d'aménagement entraînant un coût important ne seraient pas supportables par la commune.
7. Intégrer le manoir dans l'enveloppe urbaine.

Suspension de séance à 20h46 pour appel téléphonique de Mme Chloé Journé qui a donné pouvoir à M. Breton. Reprise à 20h50.

8. Entrée est, rue des Sorbiers : la proposition émise en réunion avec le PNR d'étendre la zone blanche est rejetée après mûre réflexion. Au-delà de l'impact environnemental, cela occasionnerait des constructions orientées vers la Route de Genainville et non une intégration dans le village. Il est demandé de remettre les parcelles A98, A96, A97, A70 et A71 dans la zone blanche.
9. La Jalousie : proposition PNR acceptée.
10. Pont de Hennecourt : Il est demandé d'englober dans la zone blanche, en plus du bâti A147, A148, A374 afin d'observer une possibilité de développement de l'entreprise (gîte).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées, accepte les propositions précitées et valide le plan commenté annexé à la présente délibération.

2. Délibération 2021-02 : Participation à la Prévoyance Santé des agents

Le projet de délibération doit être soumis Comité Technique Paritaire avant vote. Ce dernier n'ayant pas été consulté, il est proposé de reporter ce point.

Le maire expose cependant le fonctionnement de prise en charge partielle ou totale de la mutuelle de ses agents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Municipal, accepte ce report.

3. Délibération 2021-03 : Examen des dossiers pour DETR 2021

Le Maire expose les modalités de la subvention DETR 2021.

Le montant plancher des dépenses subventionnables est fixé à 3 000 € HT. Il est proposé de retenir le changement de menuiseries à l'école estimée à 10 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De solliciter la DETR pour la rénovation d'une partie des menuiseries de l'école dans la catégorie n°2 Bâtiments et installations au taux de 60%
- D'autoriser le Maire à engager et signer tous les documents nécessaires à cette demande.

4. Délibération 2021-04 : Examen des dossiers pour DSIL 2021

A ce jour, la période de demande est fermée. Le maire propose de solliciter dès maintenant pour le futur programme une demande pour la rénovation du système de chauffage de l'école par un système type pompe à chaleur permettant également d'assurer un refroidissement de l'air l'été par fortes chaleurs, phénomène récurrent.

Concernant l'hiver, ce système se substituera aux classiques chauffages électriques datant de 25 ans et très énergivores ; ces derniers seront remplacés par des chauffages de nouvelle technologie afin d'assurer l'appoint en cas de très grand froid.

Coût estimatif : 40 000,00 EUR HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Municipal décide de solliciter la DSIL pour ce projet de rénovation du chauffage de l'école de Hodent et autorise le maire à mener toutes les actions et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5. Délibération 2021-05 : Examen du projet de voirie

Plusieurs travaux en cours ou à prévoir :

- Tranche ferme - rue des Sorbiers : les remarques formulées ont été prises en compte - validé
- Tranche optionnelle 1 - Ecole chemin de la Garenne : correspond à ce qui a été vu lors des réunions avec EVA - validé
- Tranche optionnelle 2 - rue de la Clef des Champs : il est demandé de vérifier la largeur de 4.70 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide les travaux pour la tranche ferme et la tranche optionnelle 1 mais ne valide pas les travaux pour la tranche optionnelle 2. Le Maire est autorisé à valider cette tranche optionnelle n° 2 après avis auprès de la Commission Travaux et est autorisé à engager toutes les démarches pour la réalisation de ces travaux.

6. Délibération 2021-06 : Avenant contrat Association V.I.E. pour l'entretien des locaux

Le Maire présente l'avenant qui propose une évolution tarifaire du contrat avec l'Association V.I.E., qui met à la disposition de la Mairie, du personnel pour l'entretien des locaux.

Le taux horaire passe de 18.40 € HT à 19.64 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide cette évolution.

7. Délibération 2021-07 : Représentation des conseillers municipaux au sein des syndicats ou commissions intercommunales

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine offre la possibilité de modifier la liste des délégués au sein des commissions intercommunales.

- M. BONNET Patrice souhaiterait faire partie de la Commission Développement Économique
- M. LE MANACH Joël souhaiterait faire partie du Comité Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

8. Questions diverses

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h37.

Le Maire, Eric Breton